

Pas de KDO de fin d'année au Réseau 44/85 !

Depuis le mois de mars, l'ensemble du personnel travaillant dans les bureaux a répondu présent et n'a pas été ménagé. Nous avons tous travaillé dans des conditions physiquement et mentalement éprouvantes, avec les risques accrus de contagion dus au contact permanent avec le public :

Vigilance constante nécessaire pour appliquer les règles sanitaires et les faire respecter auprès des usagers/clients, incivilités en très forte hausse, manque criant de personnel de remplacement, pression commerciale démultipliée pour tous.tes....sont les causes directes d'un **épuisement généralisé**. La DR 44/85 ne peut le nier.

Devant ce constat alarmant pour la santé de tous.tes, **un temps de repos est nécessaire** dans les secteurs. SUD a demandé à la DR 44/85 (voir « Brèves » n° 58) qu'elle acte la fermeture de TOUS les bureaux à 12h00 ou 14h00 le 24 décembre (comme les années précédentes) et qu'elle prenne des mesures afin que tout le monde puisse bénéficier d'un jour de repos le 26 décembre ou le 02 janvier (par un allègement des effectifs ces 2 samedis par exemple). Si cela est acté dans certaines DR (Champagne-Ardenne entre autres...), pour quelle raison ce ne serait pas possible dans le 44/85 ??

→ C'est une fin de non recevoir et pas vraiment bienveillante que nous a adressé la DR 44/85 en évoquant l'« *équité* » à propos des fermetures de l'ensemble des bureaux à 16h00 le 24/12 et en décidant un « *fonctionnement normal* » les samedis 26/12 et 02/01. C'est incompréhensible et inacceptable.

Faites ce que je dis, et PACS ce que je fais !

Dans le même temps, la DR 44/85 n'hésite pas à organiser sa présentation annuelle du PACS le 17 décembre...en fermant TOUS les bureaux à 16h00 !! Pourtant, cette semaine juste avant Noël est la + chargée. Comprenez qui pourra, c'est encore incompréhensible et inacceptable.



Devant ces constats,
et pour permettre à chacun-e d'entre nous
d'avoir un juste repos en cette fin d'année,
SUD 44/85 dépose des préavis de grève
pour le jeudi 24 décembre
et les samedis 26 décembre & 02 janvier.

Service public ? La DR prend prétexte du service public pour nous faire travailler l'après midi du 24. ***Le service public a bon dos***, et il ne compte plus lorsqu'il s'agit tout au long de l'année de réduire le nombre de bureaux, d'externaliser une partie de l'activité dans les « partenariats », de réduire les horaires d'ouverture, de fermer les bureaux par manque de personnel!

Au verso, nos préavis → → → →

Nos 3 préavis de grève pour cette fin d'année :

A Monsieur le Directeur de la DR Pays de Loire.

Objet : préavis de grève

Le syndicat SUD PTT 44/85 dépose un préavis de grève de 24 heures pour le **jeudi 24 décembre 2020** couvrant l'ensemble des personnels de la DR Pays de Loire, fonctionnaires et salariés.

Ce préavis est motivé par les revendications suivantes :

- Pour la fermeture des bureaux l'après-midi du 24 décembre, afin de permettre un juste repos du personnel en cette période d'épuisement physique et psychologique.
- Pour l'arrêt des suppressions d'emplois et de la précarité, avec un vrai plan de CDIisation qui permette le remplacement de toutes les absences.
- Pour le gel des réorganisations durant l'état d'urgence sanitaire.
- Pour des objectifs commerciaux raisonnables et négociables, qui soient garants d'un management respectueux dans tous les secteurs.

Désignations en cas de grève : STOP aux abus !

Lors des journées de grève, des consignes de la DR encadrent les désignations. Rappel des principes:

→ **Aucun bureau-centre ne doit être fermé** afin d'assurer la continuité de service avec le paiement des opérations à caractère social et la sécurité des biens et des personnes.

→ **Possibilité de redéployer des agents à l'intérieur du secteur** (ex : un agent non-gréviste d'un bureau de proximité peut être amené à travailler sur le bureau-centre, si tous les autres collègues sont grévistes).

→ **Le DS peut désigner 1 CC et/ou 1 caissier par secteur.** Les consignes stipulent que « *les désignations doivent être strictement limitées dans ce cadre* ». Si des collègues non grévistes sont présents, la désignation devient sans objet.

Rappelons que la grève est un droit constitutionnel pour toutes et tous.

Enfin, si des désignations sont faites, c'est qu'il est prévisible que la majorité des employé.es d'un secteur seront grévistes. A la DR de se poser les bonnes questions !

Donc, si plusieurs désignations sont émises sur votre secteur, contactez-nous.



A Monsieur le Directeur de la DR Pays de Loire.

Objet : préavis de grève

Le syndicat SUD PTT 44/85 dépose un préavis de grève de 24 heures pour **les samedis 26 décembre 2020 et 02 janvier 2021** couvrant l'ensemble des personnels de la DR Pays de Loire, fonctionnaires et salariés.

Ce préavis est motivé par les revendications suivantes :

- Pour un réel allègement des effectifs dans les bureaux les 26 décembre et 02 janvier, afin de permettre un juste repos du personnel en cette période d'épuisement physique et psychologique.
- Pour l'arrêt des suppressions d'emplois et de la précarité, avec un vrai plan de CDIisation qui permette le remplacement de toutes les absences.
- Pour le gel des réorganisations durant l'état d'urgence sanitaire.
- Pour des objectifs commerciaux raisonnables et négociables, qui soient garants d'un management respectueux dans tous les secteurs.

**En dépit de cette sinistre période, SUD 44/85 vous souhaite pour vous et vos proches plein de bonnes choses pour 2021.
Du côté syndical, nous travaillerons pour une unité syndicale la + large possible en 2021,
afin d'obtenir une juste sérénité professionnelle pour toutes et tous.**

